

Termes de référence pour l'évaluation du projet

« Mettre 2030 à l'agenda »



AFD CFR1517 01 W

Focus 2030 10/09/2025



Termes de Référence pour l'évaluation du projet « Mettre 2030 à l'agenda »

Entité : Focus 2030

Objet : Évaluation du Projet « Mettre 2030 à l'agenda »

Période à évaluer: 01/01/2023 – 31/12/2025

Date limite de dépôts des offres : 24/09/2025 à 18h

Date estimée de démarrage : octobre 2025

Lieux de l'évaluation : siège de l'association à Paris

Table des matières

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION DU PROJET « METTRE 2030 À L'AGENDA »	2
AVANT PROPOS.....	4
I. ENVIRONNEMENT DU PROJET	4
I.1 PRÉSENTATION DE FOCUS 2030	4
I.2 DESCRIPTION DU PROJET	5
II. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	7
III. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION.....	7
III.1 MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE DE L'ÉVALUATION	7
III.2 LIEU D'INTERVENTION	8
IV. DÉROULEMENT ET ÉTENDUE DE L'ÉVALUATION	8
IV.1 RÉUNION DE CADRAGE AVEC L'ÉVALUATEUR	8
IV.2 RÉALISATION DE L'ÉVALUATION ET RESTITUTION	8
IV.3 ÉTENDUE ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION	9
IV.4 CALENDRIER INDICATIF	9
V. LIVRABLES ATTENDUS	10
VI. DOCUMENTS À FOURNIR PAR FOCUS 2030	11
VII. PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE	11
VII.1 PROPOSITION TECHNIQUE.....	11
VII.2 PROPOSITION FINANCIÈRE	11
VIII. TRAITEMENT DES APPLICATIONS	12
VIII.1 ÉVALUATION DES APPLICATIONS.....	12
IX. TRAITEMENT DES APPLICATIONS.....	12
X. ANNEXES.....	13
X.3 DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ, D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	13



TERMES DE REFERENCE POUR LES MISSIONS D'ÉVALUATION- AFD

AVANT PROPOS

La mission d'évaluation du projet « Mettre 2030 à l'agenda » s'inscrit dans une démarche de redevabilité, d'apprentissage et d'amélioration continue des actions menées en matière d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Mis en œuvre par Focus 2030 entre janvier 2023 et décembre 2025, ce projet vise à accroître la connaissance des enjeux liés Objectifs de développement durable (ODD) et de l'action de la communauté internationale auprès du grand public en France, en s'appuyant sur une stratégie d'information et de sensibilisation de relais d'opinion et de journalistes. Cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 48 % du budget global, le projet s'inscrit dans une dynamique de mobilisation citoyenne autour des enjeux de solidarité internationale, d'égalité femmes-hommes, de santé mondiale, de climat et de financement du développement.

L'évaluation externe, objet des présents termes de référence, vise à apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet, tout en formulant des recommandations pour renforcer sa portée et sa qualité. Elle se déroulera sur une période allant d'octobre 2025 à février 2026, et portera sur l'ensemble de la mise en œuvre du projet.

Conçue comme un outil d'analyse critique et constructive, cette mission contribuera à évaluer les choix stratégiques futurs de Focus 2030, à renforcer la lisibilité des actions menées et à nourrir la réflexion collective sur les moyens de faire progresser la phase 2 du projet dont le début est prévu à partir de janvier 2026.

I. ENVIRONNEMENT DU PROJET

I.1 Présentation de Focus 2030

Focus 2030 est une association qui accompagne les acteurs du développement et de la solidarité internationale dans les domaines de la communication, de la mobilisation citoyenne, du plaidoyer et de la recherche en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici 2030.

La mission sociale de Focus 2030 consiste à mettre à l'agenda politique, médiatique et citoyen les enjeux de développement international, les inégalités mondiales et la lutte contre la pauvreté et les dérèglements climatiques, en vue de l'adoption de politiques publiques ambitieuses, transparentes et efficaces.

Focus 2030 travaille en lien avec une centaine de partenaires, ONG, think tanks, fondations, institutions publiques et organisations internationales, tout particulièrement en France, en Espagne et en Italie en lien avec ses partenaires du Sud.

Focus 2030 structure son travail autour de trois axes principaux :

- **DATA** : par la production et l'analyse de données qualitatives et quantitatives au moyen d'enquêtes d'opinion sur le développement international, la publication d'information et de données chiffrées sur le développement.
- **INNOVATION** : par l'accompagnement et le financement de campagnes et recherches innovantes sur les Objectifs de développement durable et le financement du développement.

- **DÉVELOPPEMENT** : en réunissant une communauté d'acteurs du développement (ONG, think tanks, organisations internationales et institutions publiques) afin de faciliter les échanges et co-construire des actions communes.

I.2 Description du projet

En France, les enjeux de développement demeurent à la périphérie du débat public en dépit de leur caractère crucial sur l'avenir de la planète. Ce projet, d'une durée de trois ans, entendait vulgariser auprès des citoyens français la connaissance des grands défis planétaires et des enjeux relatifs à l'Agenda 2030 en « influençant les influenceurs » c'est-à-dire en suscitant l'intérêt des journalistes et des relais d'opinion. Plus précisément, le projet visait à : i) former des commentateurs de la vie publique sur les enjeux de développement international; ii) alimenter en contenu des journalistes et des relais d'opinion en prodiguant des informations et des données prêtes à l'emploi en vue de leur diffusion auprès du grand public ; iii) faciliter des rencontres permettant une appropriation des clés de lecture et de compréhension des interdépendances planétaires ; iv) créer un groupe resserré et fidélisé de journalistes et relais d'opinion spécialisés sur ces enjeux. A travers une approche didactique, le projet était censé rappeler les rôles et responsabilités de chacun et offrir, *in fine*, aux citoyens l'opportunité de mieux comprendre les enjeux et les interdépendances planétaires et de s'engager plus activement en faveur de la solidarité internationale. Le projet a été piloté par Focus 2030 et mis en œuvre en collaboration avec Sparknews pendant la première année, et les acteurs du développement avec qui Focus 2030 est engagée depuis près de six ans.

Le tableau suivant décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	36 mois
Lieu	France
Objectifs de l'action	Objectif Global : Accroître la connaissance des enjeux de développement international liés aux Objectifs de développement durable (ODD) auprès du grand public en France. Objectif Spécifique 1 : Susciter l'intérêt des relais d'opinion et des journalistes et participer à leur compréhension des enjeux de développement international liés aux ODD. Objectif Spécifique 2 : Renforcer l'implication des relais d'opinion et des journalistes couvrant les enjeux de développement international liés aux ODD.
Bénéficiaires directs	- 500 relais d'opinion et 500 journalistes informés sur les enjeux de développement liés aux ODD et plus particulièrement sur l'égalité des genres, le financement du développement, la santé mondiale et les changements climatique ; - 200 relais d'opinion mobilisés à l'occasion des événements nationaux et internationaux liés aux ODD ; - 50 journalistes formés dans le cadre du projet dont 15 pleinement fidélisés.
Bénéficiaires indirects	- 50 acteurs du développement international (réseau des partenaires de Focus 2030 comprenant OIG, ONG, pouvoirs publics, think tanks...) qui bénéficieront de plus de visibilité de leurs actions vis-à-vis du public ; - Les citoyens ciblés par les médias impliqués dans le cadre du projet qui bénéficieront d'articles accessibles et informatifs sur les enjeux de la solidarité internationale ; - Les citoyens touchés par les actions de sensibilisation des relais d'opinion, les jeunes (18-25 ans en particulier) qui bénéficieront d'une plus grande conscience et connaissance des enjeux de développement et des manières de

	s'engager au niveau individuel.
Résultats attendus	Résultat 1.1 : un centre de ressources (sondages, infographies, dossiers de décryptage, notes d'analyses, agendas) sur les enjeux liés aux ODD mis à disposition de relais d'opinion et de journalistes. Résultat 1.2 : des outils pédagogiques (agendas, base de contacts avec les experts/ONG/OIG/institutions de développement, datavisualisations, vidéos, livret, modules de formation) permettant une meilleure appropriation des enjeux liés aux ODD créés et diffusés aux relais d'opinion et journalistes. Résultat 2.1 : un réseau de communicants des grands acteurs du secteur du développement international (chargés de com et ECSI/RP/presse des ONG/OIG/think tanks/institutions) constitué et mobilisé de manière pérenne. Résultat 2.2 : un réseau de relais d'opinion et un réseau de journalistes constitués et impliqués à l'occasion des moments clés nationaux et internationaux du développement international et de l'Agenda 2030.
Activités principales	1. Production et diffusion de contenu : Production de données (sondages, infographies, dossiers de décryptage, notes d'analyses) et d'outils pédagogiques (agendas, base de contacts avec les experts/ONG/OIG/institutions de développement, datavisualisations, vidéos, livret, modules de formation) ; Diffusion de contenu et animation d'un hub d'information (site internet, plateforme de visualisation de data, newsletter dédiée et outils de diffusion) facilitant l'usage des outils produits ; Création et animation de modules de formation auprès de journalistes. 2. Création et animation de trois réseaux Création et animation d'un réseau de communicants issu du secteur du développement, un réseau de journalistes et un réseau de relais d'opinion ; Facilitation de la participation de relais d'opinion à des événements nationaux et internationaux concourant à la réalisation des Objectifs de développement durable. 3. Organisation de rencontres Animation de sessions de présentation de rapports, d'études, campagnes sur les enjeux de développement liés aux ODD et plans d'action d'ONG, OIG, institutions publiques par leurs représentants et des experts thématiques ; Animation de sessions d'information et d'échanges pour décrypter les grands moments nationaux et internationaux du développement avec les journalistes d'une part et les relais d'opinion d'autre part ; Organisation de rencontres <i>ad hoc</i> avec des personnalités de haut niveau issus du secteur du développement avec des journalistes et des relais d'opinion ; Animation d'un événement valorisant l'action des journalistes et des relais d'opinion mobilisés tout au long du projet afin de capitaliser sur ses enseignements et envisager les prochaines étapes.

II.OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet « Mettre 2030 à l'agenda » a pour finalité d'apprécier la mise en œuvre du projet financé à hauteur de 48 % par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre de son dispositif d'appui aux organisations de la société civile (OSC). Elle vise à fournir au commanditaire, Focus 2030, ainsi qu'à l'AFD et à ses partenaires, une analyse critique, argumentée et indépendante des résultats atteints, des modalités de mise en œuvre, et de la pertinence stratégique du projet, au regard des objectifs poursuivis.

L'objectif général de cette évaluation est double :

Rétrospectif : apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet à l'issue de sa mise en œuvre, au regard de la théorie du changement explicitée dans les documents de projet et de la stratégie globale de Focus 2030.

Prospectif : tirer des enseignements utiles pour le renouvellement, l'adaptation ou la réorientation éventuelle d'initiatives futures portées par Focus 2030 ou d'autres acteurs de l'ECSI et de la structuration du milieu associatif.

Dans ce cadre, l'évaluateur devra notamment :

- examiner la conformité de la mise en œuvre du projet avec les engagements initiaux pris dans la convention de financement et le cadre logique annexé.
- mesurer les effets directs et indirects du projet sur les publics cibles, en particulier les journalistes et les relais d'opinion, ainsi que sur les acteurs de la solidarité internationale.
- évaluer la qualité, la pertinence et l'utilisation effective des outils produits et des formations dispensées.
- apprécier la stratégie de diffusion, les dynamiques de réseau et l'engagement des bénéficiaires générés par le projet.
- identifier les forces, les limites et les éléments à l'origine des écarts entre les résultats prévus et observés.
- formuler des recommandations concrètes et contextualisées visant à améliorer l'impact, la portée et la pérennité des actions entreprises dans le cadre du projet.

L'évaluation devra également prendre en compte les exigences méthodologiques fixées par l'AFD pour les évaluations de projets associatifs (cf. guide méthodologique du dispositif OSC de l'AFD) et s'appuyer, autant que possible, sur des données vérifiables, issues d'une démarche participative impliquant les parties prenantes clés.

III.ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

III.1 Méthodologie et approche de l'évaluation

L'évaluateur sélectionné devra proposer, en amont de la mission, une note méthodologique détaillant l'approche envisagée pour conduire l'évaluation du projet « Mettre 2030 à l'agenda ».

Cette note méthodologique devra inclure :

- une compréhension claire des enjeux du projet et des objectifs de l'évaluation ;
- les critères d'évaluation mobilisés (pertinence, efficacité, efficience, cohérence, impact, durabilité), adaptés au contexte d'un projet d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) ;
- le cadre d'analyse retenu, en lien avec le cadre logique du projet et la stratégie globale de Focus 2030 ;
- la stratégie de collecte de données qualitatives et quantitatives, comprenant par exemple :
 - l'analyse documentaire (rapports, livrables, supports de formation, contenus de communication, etc.) ;
 - des entretiens semi-directifs ou des groupes de discussion avec les parties prenantes (bénéficiaires, partenaires, journalistes, relais d'opinion, membres de l'équipe du projet...) ;
 - une enquête par questionnaire si jugée pertinente, notamment auprès des journalistes et relais d'opinion bénéficiaires et acteurs de la solidarité internationale ;
- la méthode de sélection des personnes ou organisations interrogées, permettant d'assurer une représentativité des profils selon les catégories de publics ciblés (genre, âge, niveau d'implication, rôle dans le projet, etc.) ;

- une attention particulière portée à la triangulation des données sur le suivi du projet recueillies, afin de renforcer la fiabilité des constats ;
- un calendrier prévisionnel détaillé de la mission, incluant les étapes de cadrage, de collecte, d'analyse et de restitution.

L'approche devra être participative et sensible aux inégalités de genre, afin de rendre compte de manière précise des effets du projet auprès de l'ensemble des groupes concernés.

III.2 Lieu d'intervention

Il convient de préciser qu'aucune mission de terrain n'est prévue dans le cadre de cette évaluation. Les travaux se dérouleront principalement dans les locaux de Focus 2030, situés au 4 place de la Bourse, 75002 Paris. Toutefois, certaines réunions ponctuelles avec des journalistes, des relais d'opinion ou des représentants d'organisations partenaires pourront nécessiter des déplacements limités dans Paris intra-muros.

IV. DÉROULEMENT ET ÉTENDUE DE L'ÉVALUATION

IV.1 Réunion de cadrage avec l'évaluateur

Une réunion de cadrage sera organisée dans les deux semaines suivant la signature du contrat. Elle constituera une étape essentielle pour aligner les attentes de Focus 2030 et de l'évaluateur quant aux objectifs, au périmètre, à la méthodologie et au calendrier de l'évaluation. Ce temps permettra de valider conjointement :

- la compréhension des enjeux spécifiques du projet « Mettre 2030 à l'agenda » ;
- les critères et axes d'analyse prioritaires ;
- les outils méthodologiques proposés (grilles d'entretien, questionnaires, guides d'analyse documentaire) ;
- les modalités d'accès aux parties prenantes (journalistes, relais d'opinion, partenaires, équipe projet) ;
- le calendrier opérationnel, en tenant compte des disponibilités et des éventuelles contraintes logistiques.

Cette réunion de cadrage pourra également être l'occasion d'identifier les conditions de réussite de la mission, les zones de risque méthodologique (manque de données, faible disponibilité de certains bénéficiaires, etc.), et les éléments clés à documenter en priorité. Elle visera enfin à établir un climat de coopération et de transparence entre les parties.

IV.2 Réalisation de l'évaluation et restitution

La mission d'évaluation se déroulera selon les grandes étapes suivantes :

a. Phase préparatoire

- analyse documentaire du projet (note d'intention, cadre logique, rapport narratif, livrables produits, éléments de suivi, etc.) ;
- finalisation des outils méthodologiques ;
- planification des entretiens, questionnaires ou réunions avec les différentes parties prenantes.
- facilitation de la mise en contact avec les relais d'opinions, les journalistes et les acteurs du secteur de la solidarité internationale.

b. Phase de collecte de données

Par exemple :

- Conduite d'entretiens semi-directifs avec les membres de l'équipe projet, les journalistes mobilisés, les relais d'opinion, les partenaires institutionnels, et d'autres bénéficiaires identifiés ;

- administration éventuelle de questionnaires en ligne auprès de groupes cibles (journalistes, relais d'opinion) pour consolider les données ;
- réunions ou ateliers de discussion (en présentiel ou en visioconférence) avec un sous-échantillon de parties prenantes, dans une logique d'analyse qualitative.

c. Phase d'analyse

- Triangulation des données recueillies (documentaire, qualitative, quantitative) sur le suivi du projet ;
- appréciation des résultats au regard des objectifs initiaux, du contexte et de la stratégie mise en œuvre ;
- identification des bonnes pratiques, des difficultés rencontrées, et des marges de progression.

d. Restitution

- Élaboration d'un rapport d'évaluation provisoire, structuré selon les exigences méthodologiques de l'AFD ;
- organisation d'un atelier de restitution (ou d'une réunion) avec Focus 2030 pour discuter des constats et recommandations ;
- intégration des remarques éventuelles dans un rapport final.

Le rapport devra proposer des recommandations hiérarchisées selon leur niveau de priorité (court, moyen, long terme) et adaptées au contexte du projet. Une attention particulière sera portée à la transférabilité des enseignements pour d'autres projets comparables relevant de l'ECSI ou de la mobilisation de relais d'opinion et journalistes.

IV.3 Étendue et portée de l'évaluation

L'évaluation portera sur l'ensemble des actions mises en œuvre entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025. Elle couvrira :

- l'atteinte des objectifs spécifiques du projet, notamment en matière de mobilisation des relais d'opinion ;
- la cohérence entre les moyens mobilisés et les résultats obtenus ;
- la pertinence des outils, contenus et supports produits ;
- les effets sur la visibilité des enjeux de solidarité internationale dans l'espace médiatique ;
- les dynamiques de réseau, de partenariat et de pérennisation des actions engagées.

L'évaluation devra également apprécier l'alignement du projet avec les orientations stratégiques de l'AFD en matière de soutien aux OSC.

IV.4 Calendrier indicatif

La durée de la mission sera définie en concertation avec l'évaluateur, mais elle ne devra pas excéder cinq mois entre la réunion de cadrage et la remise du rapport d'évaluation final. Une à trois rencontres pourront être organisées dans les locaux de Focus 2030 à Paris (4 place de la Bourse, 75002), en fonction des besoins et des disponibilités des parties. À défaut, ou si le contexte logistique l'impose, les échanges pourront se dérouler à distance par visioconférence. L'évaluateur veillera à maintenir un rythme régulier de communication avec l'équipe de Focus 2030 pendant toute la durée de la mission.

Étape	Date prévisionnelle
Lancement de l'appel à candidatures (publication de l'offre)	10/09/2025
Date limite de réception des offres	24/09/2025 à 18h
Sélection et contractualisation avec l'évaluateur	Semaine du 29/09/2025
Réunion de cadrage avec l'évaluateur	Semaine du 06/10/2025

Période de réalisation de l'évaluation (analyse, entretiens, traitement)	Octobre 2025 – février 2026
Remise du rapport d'évaluation – version initiale	Au plus tard 31 janvier 2026
Retour de Focus 2030 sur la version initiale	Dans les deux semaines suivant la remise
Remise du rapport d'évaluation – version finale	Au plus tard 28 février 2026

V. LIVRABLES ATTENDUS

À l'issue de la réunion de cadrage mentionnée en IV.1, l'évaluateur rédigera, en toute indépendance, une **note de cadrage** synthétisant sa compréhension du projet, les axes d'analyse retenus, les modalités méthodologiques (dont l'échantillonnage), les parties prenantes ciblées, le calendrier de la mission ainsi que les éventuelles adaptations jugées nécessaires. Cette note servira de référence pour le bon déroulement de la mission.

L'évaluation se conclura par la remise d'un **rapport final d'évaluation** répondant aux critères suivants :

- le rapport sera rédigé en français, transmis sous format électronique (Word et PDF), et ne devra pas excéder **30 pages hors annexes** ;
- il comprendra un **résumé analytique d'environ quatre pages**, destiné à une lecture rapide par les parties prenantes et les bailleurs ;
- le contenu du rapport devra permettre de comprendre :
 - le contexte de l'intervention et ses évolutions depuis le démarrage du projet ;
 - la finalité et l'objet de l'évaluation ;
 - la méthodologie utilisée, résumée de manière claire et transparente (outils, échantillonnage, limites éventuelles) ;
 - les modalités de déroulement de la mission, y compris les contraintes rencontrées ;
 - le **bilan global du projet**, incluant : description du projet, résumé du déroulement, cohérence avec le cadre logique, effets observés ;
 - l'analyse de la performance du projet, mettant en évidence le lien entre les données collectées (observations), les constats (résultats mesurés) et les jugements portés (appréciation des effets) ;
 - les **conclusions argumentées**, accompagnées de **recommandations opérationnelles** classées par niveau de priorité (court, moyen, long terme) ;
 - les principaux **enseignements transférables** à d'autres projets similaires (capitalisation).

Le rapport devra également comporter une **synthèse de type « lettre de management »**, résumant les principaux constats et recommandations, à destination de la gouvernance de Focus 2030 et des partenaires financiers.

Les **annexes** au rapport comprendront au minimum :

- les termes de référence de l'évaluation ;
- la note de cadrage validée ;
- le calendrier détaillé de la mission ;
- la liste des documents analysés ;
- la liste des personnes rencontrées et/ou interrogées ;
- le guide d'entretien ou le déroulé des questionnaires utilisés ;
- les comptes rendus d'entretiens, groupes de discussion ou résultats de sondages anonymisés,
- les sources des données quantitatives analysées.

Le rapport d'évaluation final devra être transmis **au plus tard le 28 février 2026**. Focus 2030 se réserve la possibilité de demander des ajustements ou clarifications sur une version intermédiaire avant validation définitive.

VI. DOCUMENTS À FOURNIR PAR FOCUS 2030

- Le document du projet « **Mettre 2030 à l'agenda** » ;
- le [guide méthodologique](#) du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD ;
- les rapports narratifs intermédiaires et finaux du projet, couvrant l'ensemble de la période 2023–2025 ;
- les tableaux de bord de suivi quantitatif et qualitatif mis en place durant la mise en œuvre ;
- le cadre logique et la théorie du changement du projet ;
- le budget descriptif annexé à la convention de financement (à des fins de compréhension des lignes d'action, sans examen financier) ;
- les supports pédagogiques, publications, contenus de sensibilisation et de communication produits dans le cadre du projet ;
- toute documentation relative aux formations, événements, réunions de réseau ou activités mobilisant les journalistes et relais d'opinion ;
- une liste actualisée des parties prenantes impliquées (journalistes, relais d'opinion, partenaires) ;
- les coordonnées et disponibilités des personnes à contacter pour les entretiens, échanges ou enquêtes ;
- tout autre élément utile permettant d'apprécier la mise en œuvre, la portée, les résultats et les effets du projet.

Focus 2030 facilitera également l'accès aux documents internes ou outils de suivi nécessaires à la compréhension du projet, et veillera à organiser les conditions favorables à l'accès aux parties prenantes.

VII. PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Le candidat sélectionné pour conduire l'évaluation devra soumettre à Focus 2030 une **proposition technique et financière**, rédigée en français, comprenant les éléments suivants :

VII.1 Proposition technique

La proposition technique devra inclure :

- une **note de compréhension des termes de référence**, accompagnée d'une présentation claire de la **méthodologie proposée** pour la conduite de l'évaluation (approche, outils, logiques d'échantillonnage, limites éventuelles, etc.) ;
- un **chronogramme prévisionnel** de réalisation de la mission, de la réunion de cadrage à la remise du rapport final ;
- la **présentation du ou des consultant** pressenti :
 - en cas d'évaluation en équipe : composition de l'équipe, répartition des rôles et responsabilités, complémentarités des profils ;
 - curriculum vitae actualisés du ou des consultants, précisant leurs qualifications, expériences en matière d'évaluation de projets associatifs, et connaissance des thématiques ODD, ECSI ou communication institutionnelle ;
- les références récentes d'évaluations menées pour des ONG ou bailleurs similaires.

VII.2 Proposition financière

La proposition financière devra comporter :

- le **budget total de la mission en euros TTC**, en distinguant les postes de coût (honoraires, frais de déplacement éventuels, frais logistiques ou techniques) ;
- les **modalités de paiement** souhaitées (échancier) ;
- la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à **20 000 euros TTC** (cf. Annexe X.3).

Le budget global de l'évaluation ne devra pas excéder 25.000 euros TTC.

VIII.TRAITEMENT DES APPLICATIONS

VIII.1 Évaluation des applications

L'évaluateur sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- **offre technique** : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- **offre financière** : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

Chaque critère sera apprécié et pourra donner suite à des points qui faciliteront la comparaison entre les différentes offres. L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	90%
Approche méthodologique proposée pour réaliser l'évaluation	20%
Compétence démontrée dans le domaine de l'évaluation de projet d'organisations à but non-lucratif	20%
Compréhension des dynamiques d'influence dans les médias, de mobilisation des relais d'opinion et de communication autour des enjeux internationaux (ODD, santé mondiale, égalité femmes-hommes, financement du développement, climat)	20%
Expérience en évaluation de projets relevant de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)	10%
Références et expériences de ou des évaluateurs	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIÈRE	10%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Mettre 2030 à l'agenda » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.TRAITEMENT DES APPLICATIONS

Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique au plus tard le **24 septembre 2025 à 18h00** à l'adresse suivante : operations@focus2030.org avec la référence suivante en objet : **Évaluation finale – Projet « Mettre 2030 à l'agenda »**.

X.ANNEXES

X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;

2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>²;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
- ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.



6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs.

8. s désignés par l'AFD.

Nom : En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ ____

En date du : jour de :

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.



DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES DEVIS : mercredi 24 septembre 2025 à 18:00 (CET, Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid)

Envoi par courriel à l'adresse suivante : operations@focus2030.org

Avec impérativement en objet « **Évaluation CFR1517 01 W** »